



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

N° 2022-028

Affectation des résultats 2021 de la Régie de vente de caveaux

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le huit avril deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, G. SORBA, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, P. VIDALOU.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, A.L. FALQUERO représentée par G. SORBA, A. RUBIOLO représentée par C. FREMY, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, P. BUISSON-BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par P. VIDALOU, C. MARTIN.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant la commission des finances en date du 08 avril 2022 au cours de laquelle ont été étudiés le CA 2021 et le projet de BP 2022 de la régie de vente de caveaux,

Considérant le Conseil d'exploitation de la Régie des caveaux, en date du 11 avril 2022, au cours duquel a été donné un avis favorable sur le projet de budget 2022 de la Régie de vente de caveaux,

Considérant le compte administratif 2021 de la Régie municipale de vente de caveaux, adopté par la délibération n°2022-026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'affecter les résultats du compte administratif 2021 de la régie de vente de caveaux comme suit :

- 1°) Report du résultat excédentaire d'exploitation, de 7.735,57 € pour :
 - 7.735,57 € au compte R002 en recettes d'exploitation
 - 0 € au compte 1068 en investissement
- 2°) Report de l'excédent d'investissement de :
 - 8.500,00 € au compte R001 en investissement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 26 AVR. 2022
Affiché le : 26 AVR. 2022

